

CONDITIONS D'ADMISSION BACHELOR PROFIL MUSIQUES ACTUELLES

CONCOURS D'ADMISSION : DU 08 AU 11 AVRIL 2024 (ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES)

- Les candidat.e.s sont invité.e.s à déposer directement dans le formulaire d'admission un lien vers leur portfolio de 4 fichiers vidéo ou audio (dossier de promotion artistique). Le portfolio doit mettre en valeur la production artistique du/de la candidat.e.

1. PREMIÈRE ÉPREUVE - PROGRAMME INSTRUMENTAL/VOCAL :

Lundi 08 avril toute la journée et mardi 09 avril au matin en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1003 Lausanne)

- Les candidat.e.s sont invité.e.s à choisir 2 morceaux dans la liste imposée qui en comporte dix, qu'ils/elles peuvent interpréter à l'identique de l'original (dénomination de « cover ») ou se réapproprier à leur convenance.
- Le premier morceau doit impérativement être accompagné par l'orchestre d'accompagnement professionnel.
- Le second morceau peut être accompagné de l'orchestre d'accompagnement professionnel ou par une sélection d'accompagnateurs du/de la candidat.e.

Liste des 10 morceaux imposés : en choisir 2 (Ctrl + click pour une écoute sur YouTube)

1. Musiques afro-américaines : [Black Pumas - Colors](#)
2. Sphère métal et musiques progressives : [Leprous - The Price](#)
3. Blues, rock et dérivés : [Banks of the Deep End - Gov't Mule](#)
4. Chanson/folk : [We always come home - Toy Matinee](#)
5. Sphère hip-hop : [Kendrick Lamar - King Kunta](#)
6. Musiques électroniques : [Sohn - Conrad](#)
7. Musiques du monde en liens avec les musiques actuelles : [Rosalia - Di Mi Nombre](#)
8. Chanson francophone : [L'Homme qui court - Axel Bauer](#)
9. Chanson pop/electro : [Velvet - Adam Lambert](#)
10. Musique de création très récente : [Aqua Regia - Sleep Token](#)

Matériel

- Chant :
Un microphone (*Shure SM 58*) est mis à disposition avec un pied de microphone et câble.
Un microphone personnel est autorisé.
- Guitare :
Deux amplis de guitare (*Fender & Badcat*) sont mis à disposition.
Pédales d'effets, accordeur et câbles ne sont pas fournis.

- Batterie :
Un kit de batterie rock (*Mapex*) avec 3 toms, 3 stands de cymbales, hi-hat, ride et une cymbale crash sont mis à disposition.
Cymbales et caisse-claire personnelles sont autorisées.
- Basse :
Un ampli de basse (*Eden*) est mis à disposition avec DI pour entrée sono.
Pédales d'effets, accordeur et câbles ne sont pas fournis.
- Claviers :
Un piano à queue (*Yamaha*), un piano électrique (*Rhodes Suitcase*), un Nord Stage, boîtiers DI, câbles et pied de clavier sont mis à disposition.
D'autres claviers ne sont pas fournis mais les candidats peuvent amener leurs propres claviers s'ils le souhaitent.

Les candidat.e.s jugé.e.s admissibles à l'issue de l'épreuve instrumentale/vocale par le jury seront convoqué.e.s pour des examens écrits et oraux complémentaires sur le site du Flon de l'HEMU selon le programme suivant :

2. DEUXIÈME TOUR - EXAMENS ÉCRITS ET ORAUX :

2.1. EXAMENS ECRITS :

Mardi 09 avril après-midi et mercredi 10 avril au matin en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1003 Lausanne)

Ces épreuves ont pour objectif d'estimer le niveau global du/de la candidat.e et notamment de l'aiguiller, en cas de succès, vers des groupes de niveaux homogènes et cohérents :

Durée : 5h = 2 x 2h30

Mardi 09 avril : 14h00 – 16h30

Mercredi 10 avril : 10h00 – 12h30

- Transcription d'un court fragment musical intégrant : batterie, basse, instruments harmoniques, mélodiques, chant avec paroles : le/la candidat.e réalise le score. Le/la candidat.e est autorisé.e à utiliser un instrument pour réaliser cette épreuve à condition qu'il/elle puisse l'écouter en autonomie au casque, sans déranger les autres candidat.e.s. L'usage d'un ordinateur couplé à un clavier midi ou une carte son pour brancher une guitare par exemple est autorisé à condition qu'il ne soit pas relié au réseau internet et n'utilise pas de logiciel facilitant la transcription (ralentisseur de vitesse, "time shifting", détection des hauteurs, etc.).
- Harmonie : questionnaire intégrant quelques courtes réalisations pratiques.
- Théorie : questionnaire
- Érudition : 5 morceaux : analyse auditive commentée succincte (pas de partition) de plusieurs extraits musicaux dans la sphère des musiques actuelles. Là-aussi, l'usage d'un ordinateur pour l'écoute des morceaux au casque est autorisé à condition qu'il ne soit pas relié au réseau internet et n'utilise pas de logiciel de reconnaissance de morceaux (comme Shazam).
- MAO : questionnaire
- Techniques du son (sonorisation/enregistrement) : questionnaire

Toutes ces épreuves sont surveillées.

Dans la perspective de l'admission, les épreuves écrites et orales sont également éliminatoires. En termes d'évaluation, aucune épreuve écrite spécifique n'est éliminatoire mais participe à une évaluation globale des compétences du/de la candidat.e.

2.2. EXAMEN ORAL :

Mercredi 10 avril après-midi et jeudi 11 avril au matin selon l'ordre de passage communiqué le 09 avril - en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1003 Lausanne)

Durée: 20 minutes par candidat.e

- Déchiffrage instrumental et vocal (5 minutes) : temps de préparation de 10 minutes en autonomie dans une salle spécifique. Le/la candidat.e dispose de la partition et de son instrument. Dans la salle de passage des épreuves, il lui sera demandé de jouer la partition par-dessus un accompagnement/ « playback » intégrant un décompte de 2 mesures. Ce déchiffrage peut contenir de la lecture pure (note, rythme, accord, etc.), des notations spécifiques aux musiques actuelles (grilles, slash, indications stylistiques ou sonores, une courte improvisation) et des indications de forme (D.C., D.S, Coda, etc.).
- Mémorisation/restitution (oralité) (5 minutes) : un court fragment (moins de 30 secondes) de musique est proposé dans la même salle spécifique de préparation que le déchiffrage. Le/la candidat.e dispose comme pour le déchiffrage de 10 minutes de préparation. Il/elle peut l'écouter autant de fois qu'il/elle le souhaite, prendre des notes sur papier vierge ou à musique. À l'issue de la préparation du déchiffrage et de cette mémorisation, il/elle change de salle. Dans la salle de passage des épreuves, il/elle doit restituer avec son instrument et/ou sa voix, le maximum d'éléments musicaux perçus (rythme, mélodie, harmonie, interprétation) soit vraisemblablement : le « groove » batterie, la ligne de basse, la grille harmonique (voire les « voicings »), la mélodie chantée avec les paroles.
- Création/Invention/improvisation (2 minutes) : le/la candidat.e joue sans écoute préalable par-dessus un « playback » instrumental. Il/elle n'est pas obligé.e de jouer tout de suite, il/elle n'est pas obligé.e de jouer tout le temps. Il n'y a pas d'attente particulière : cela peut être thématique, de l'improvisation, de l'accompagnement voire du bruitisme. Sont évaluées les capacités du/de la candidat.e à interagir à l'oreille en temps réel avec pertinence, à propos et goûts artistiques.

2.3. ENTRETIEN

Durée: 10 minutes

Réalisé dans la foulée des épreuves orales, l'entretien vise notamment à revenir sur l'ensemble des prestations afin de les contextualiser et de les mettre en perspectives. Il vise également à mieux connaître le passé du/de la candidat.e : ses attentes, ses aspirations et ambitions à moyen et long terme et son projet d'étude et professionnel.